



# D'r WINDHUND

Bulletin communal d'information  
Lautenbach-Zell / Sengern



## Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants de Lautenbach-Zell / Sengern

C'est la rentrée et la reprise de toutes les activités mise entre parenthèses durant la période estivale. Cette rentrée est d'autant plus agréable que nous avons eu la chance de vivre un été vraiment exceptionnel, la météo et les températures ont grandement contribué à la réussite de la plupart des manifestations, animations et fêtes programmées durant cette période.

Conséquence directe de ce beau temps, la baisse de rendement des sources alimentant notre réseau d'eau potable. A ce jour il n'y a pas de raison de s'inquiéter, mais il convient de prendre quelques mesures de bon sens et de rester vigilant comme cela est expliqué en page 18 de ce Windhund. Le 1<sup>er</sup> janvier 2020 reste plus interrogatif car, c'est à cette date que sera effectif le transfert obligatoire aux Communautés de Communes et aux Communes d'agglomération des compétences communales en matière d'eau comme cela est prévu par la Loi n 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).

Depuis la mise en place du réseau de distribution d'eau potable, c'est la commune qui en assure la gestion, l'entretien et le bon fonctionnement et nous pouvons affirmer que le service rendu est de qualité. Le transfert de l'eau est annoncé, les modalités exactes ne sont pas encore connues, mais il nous appartient de rester vigilant en ce qui concerne la provenance et la qualité de l'eau distribuée, nous ne manquerons pas de vous informer du développement de la situation.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui tout au long de l'année d'une manière ou d'une autre, donne de leur temps pour la commune (nettoyage, entretien, débroussaillage, arrosage, déneigement, manifestation, etc...).

Je tiens également à remercier Mr Philippe FISCHER, pour la mise en place du nouveau site de la commune, pour les mises à jour régulières et pour sa disponibilité.

Richard GALL

**Responsable de publication** : Richard GALL

**Commission municipale** : Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHMITT, Richard KARMEN, Matthieu BOECKLER, Valérie GOUAILLE, Valérie KRATZER.

**Bulletin tiré à 470 exemplaires.** Bulletin communal mis en ligne sur le site internet de la Commune : <http://www.mairie-lautenbachzell-sengern.com>

## Sommaire

- Le mot du Maire ..... page 2
- Sommaire ..... page 3
- Séances du conseil municipal ..... page 4 à 12
- Infos pratiques ..... page 13 à 22
- Evénements passés..... page 23 à 26
- Evénements à venir..... page 26
- Fleurissement ..... page 26 à 27
- Recettes ..... page 28
- Nos joies, nos peines ..... page 29
- Anniversaires ..... page 30 à 31

## ***Séance du conseil municipal du 4 février 2015***

L'an deux mil quinze, le 4 février à 20 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

**Présents** : Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Richard KARMEN, Véronique FISCHER, Michel ZINDERSTEIN, Valérie KRATZER, Christophe EHRHART, Matthieu BOECKLER, Noël ARNOLD, Valérie GOUAÏLLE, Kévin HAMMERER, Philippe SCHMUCK.

**Absent excusé** : Pascal SCHMITT.

### **1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

### **2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 DECEMBRE 2014**

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2014.

### **3° CHASSE COMMUNALE : AGREMENT DES PERMISSIONNAIRES ET DU GARDE-CHASSE**

Mr le Maire, donne lecture du courrier de Mr Bernard RENGER, adjudicataire de la chasse communale sollicitant le renouvellement aux fonctions de garde-chasse de Mr Christophe ROTH ainsi que l'agrément des permissionnaires suivant :

- Mr Roger RAUCH - Mr Rudolf STEINER - Mr Alfred SCHMID - Mr Conrad BRUGGISSER - Mr Heinz JEGER - Mr Christoph BECHTLER.

Le Conseil accepte à l'unanimité, le renouvellement aux fonctions de garde-chasse de Mr Christophe ROTH ainsi que l'agrément des permissionnaires ci-dessus.

### **4° FRICHE BORDMANN**

Suite à la vente de la friche Bordmann, Mr le Maire, propose au Conseil de faire l'acquisition d'une partie des terrains et des bâtiments situés à l'arrière (rue du Schloesslé).

Le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire à faire l'acquisition au nom de la commune des terrains et des bâtiments, d'une superficie totale de 84 a 25 ca, pour un montant de 54 559,08 € (acquisition 52 909,84 € + frais de 1 649,24 €) plus les frais d'arpentage. En cas d'empêchement, de la signature du compromis de vente, (quelle qu'en soit la raison) la commune appliquera son droit de préemption sur l'ensemble des terrains et bâtiments. Les membres du Conseil autorisent également Mr le Maire à signer tous les documents y afférents, les crédits seront reportés au budget 2015.

### **5° E.D.F.**

A compter du 1er janvier 2016, les tarifs jaune et vert pour les sites avec une puissance souscrite strictement supérieure à 36 kVA seront supprimés, sur décision des pouvoirs publics.

A cet effet, après avoir consulté E.D.F., Mr le Maire propose au Conseil de passer pour le camping à une puissance de 36 à 42 kVA et pour la mairie/école de 48 à 42 kVA.

Le Conseil, après avoir délibéré approuve à l'unanimité les propositions susvisées.

Séance levée à 20 h 45

## ***Séance du conseil municipal du 30 mars 2015***

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 18 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

**Présents** : Jacqueline SCHAFFHAUSER, Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Michel ZINDERSTEIN, Valérie KRATZER, Christophe EHRHART, Véronique FISCHER, Matthieu BOECKLER, Noël ARNOLD, Philippe SCHMUCK, Kévin HAMMERER, Valérie GOUAILLE (arrivée au point n° 7)

**Absents excusés** : Richard KARMEN, procuration à Richard GALL, Pascal SCHMITT, procuration à Kévin HAMMERER.

### **1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER est désignée par 14 voix.

### **2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 FEVRIER 2015**

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent par 14 voix le compte-rendu de la séance du 4 février 2015.

### **3° COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (M14 ET M49)**

Le compte administratif 2014 dressé par Mr le Maire (qui quitte la salle) est présenté par Mr l'Adjoint Mathieu PFEFFER.

**M 14** : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **593 903,34 €** et les recettes de fonctionnement à **669 371,82 €** soit un excédent de fonctionnement de **75 468,48€**. Les dépenses d'investissement s'élèvent à **83 655,66 €** et les recettes d'investissement à **39 072,56 €** soit un déficit d'investissement de **44 583,10 €**.

**M 49** : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **119 100,31 €** et les recettes de fonctionnement à **131 206,25 €** soit un excédent de fonctionnement de **12 105,94€**. Les dépenses d'investissement s'élèvent à **16 107,00 €** et les recettes d'investissement à **30 000,00 €** soit un excédent d'investissement de **13 893,00 €**.

Après lecture de ces chiffres, les membres du Conseil Municipal décident par 14 voix de les approuver.

### **4° COMPTE DE GESTION 2014 (M14 ET M49)**

Les membres du Conseil approuvent par 14 voix le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par la trésorerie, dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

### **5° AFFECTATION DES RESULTATS 2014 (M14 ET M49)**

Le Maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité M 14 et M 49, les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2014.

#### **M 14 : Résultat 2014 :**

Excédent de fonctionnement : **75 468,48 €**

Déficit d'investissement : **44 583,10 €**

#### **Résultat de clôture cumulé 2014 :**

Excédent de fonctionnement : **555 401,08 €**

Déficit d'investissement : **74 912,73 €**

#### **Affectation :**

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **74 912,73 €**, les membres du Conseil Municipal décident par 14 voix de porter cette somme au compte 1068 de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **555 401,08 €** est porté au compte 002.

**M 49 : Résultat 2014 :**

Excédent de fonctionnement : 12 105,94 €

Excédent d'investissement : 13 893,00 €

**Résultat de clôture cumulé 2014 :**

Excédent de fonctionnement : 121 353,09 €

Excédent d'investissement : 40 626,68 €

**Affectation :**

Les membres du Conseil Municipal décident par 14 voix de porter l'excédent d'investissement de 40 626,68 € au compte 1068 et l'excédent de fonctionnement de 121 353,09 € au compte 002.

**6° FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015**

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident par 14 voix de ne pas augmenter les taux d'imposition 2015.

- Taxe d'habitation 7,22 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,14 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 82,80 %

**7° BUDGET PRIMITIF 2015**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du budget primitif 2015 de la commune

**M 14**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 205 643,08 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 556 648,58 €

**M 49**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 241 103,09 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 137 429,77 €.

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015.

**8° TARIFS 2015**

Le Conseil décide à l'unanimité de changer les tarifs ci-dessous :

a) **Location salle Vert Vallon – maison des associations** (à compter du 1 avril 2015)

<b><u>Salle VERT VALLON</u></b>		
	<b>Grande salle</b>	<b>Petite salle</b>
<b><u>Associations du village</u></b>		
Réunion / Vin d'honneur / AG	gratuite	gratuite
Manifestation à but lucratif (avec rentrée d'argent) appliqué à partir de la 2 <sup>ème</sup> manif. la 1 <sup>ère</sup> étant gratuite	120 €	90 €
<b><u>Particuliers du village</u></b>		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	120 €	90 €
Banquet / fête de famille	160 €	130 €
<b><u>Personnes / associations extérieures au village</u></b>		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	190 €	130 €
Banquet / fête de famille	250 €	190 €

**Maison des associations Sengern****Particuliers du village**

Réunion / vin d'honneur : apéritif	100 €
Banquet / fête de famille	130 €

**Personnes / associations extérieures au village**

Réunion / vin d'honneur : apéritif	130 €
Banquet / fête de famille	190 €

**b) Tarifs boissons + participation manifestation publique** (à compter du 1 avril 2015)

	Le verre	La btle
Crémant d'Alsace	2.00 €	12.00 €
Gewurztraminer	2.00 €	12.00 €
Pinot Gris	2.00 €	12.00 €
Bière pression / panaché	2.00 €	
Amer bière	2.50 €	
Limonade	1.00 €	
Café	1.00 €	
$\frac{1}{4}$ de Rouge		2.00 €
Elsass-Cola, Jus d'orange, Pamplemousse, Orangina		1.50 €
Eaux plates ou gazeuses		1.50 €
Viennoises		3.00 €
Participation manifestation publique		8.00 €

**c) Périscolaire**

- Accueil du matin : 1 € (la 1/2 heure)
- Temps de midi (repas et garde) : 10,80 € (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015)

**d) Divers** (à compter du 1 avril 2015)

Branchement réseau d'eau	415,00 €	Location pâturages	2,00 €/ha
Concession source	82,00 €	Location terrains	5,00 €
Concession tombe simple	35,00 €	Location terrains	16,00 €
Concession tombe double	70,00 €	Location krittters	1,00 €
Droit de place	35,00 €	Crédits scolaires	460,00 €/classe
Bois de chauffage hêtre	55,00 €	Subv. Par élèves	18,00 €
Bois bill m3	40,00 €	Sorties piscine/ski	1600,00 €
		Subventions associations fixe	40,00 €
		par tranche de 10	20,00 €
		(limite 50 membres maxi)	
Carte bois	gratuit		
<u>Loyer</u> : GULLY	350,00 €	Prix m3 eau	1,12 €
GUALLAR	404,00 €	Location compteur	8,00 €/an
GSTALTER	415,00 €		
KREMP	405,00 €		

e) Salle Vert Vallon : tarifs perte et casse de vaisselles : (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015)

flûte 17 cl	1,50 €	plat rond inox	8,00 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €	saladier inox	10,00 €
verre Normandie 18 cl	1,50 €	saladier verre	8,00 €
verre Normandie 12 cl	1,50 €	saucière	5,00 €
verre ballon 14 cl	1,50 €	panier à pain rond	3,50 €
verre ballon 12 cl	1,50 €	panier à pain carré	3,50 €
verre à eau 22 cl	1,50 €	planche à découper	10,00 €
assiette plate	1,20 €	plateau de service	5,00 €
assiette creuse	1,20 €	faitout bleu	20,00 €
assiette à dessert	1,20 €	poêle à frire	10,00 €
fourchette	0,50 €	casserole Tefal	10,00 €
couteau	0,50 €	cocotte	15,00 €
cuillère à soupe	0,50 €	passoire inox	30,00 €
cuillère à café	0,50 €	passoire plastique	5,00 €
couteau à pain	10,00 €	décapsuleur	0,50 €
tasse à café	2,50 €	ouvre-bouteilles	15,00 €
soucoupe à café	1,20 €	ouvre-boîte	5,00 €
tasse à thé	2,50 €	araignée	2,00 €
plateau ovale inox 35 cm	8,00 €	fouet inox	5,00 €
plateau ovale inox 40 cm	8,00 €	louche	2,00 €
plateau ovale inox 45 cm	8,00 €	petit écumoire	3,00 €
plateau ovale inox 50 cm	10,00 €	Percolateur à café	150,00 €
plateau ovale inox 60 cm	10,00 €	Verre à bière	1,50 €
carafe à eau	5,00 €		

f) location vaisselles

Location de l'ensemble complet pour 1 personne : 1,00 €

	<i>Perte ou casse</i>		<i>Perte ou casse</i>
flûte Savoie 17 cl	1,50 €	Fourchette baguette	3,00 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €	couteau steak baguette	4,00 €
verre élégance 19 cl	2,00 €	cuillère à soupe baguette	3,00 €
verre élégance 24,5 cl	2,00 €	cuillère à dessert baguette	2,00 €
assiette plate julia 24 cm	2,50 €	fourchette poisson baguette	3,00 €
assiette plate julia 27 cm	3,00 €	couteau à poisson baguette	3,00 €
bol à soupe lion	5,00 €		

**9° ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2015 ET ETAT D'ASSIETTE 2016**

Le plan de prévision des coupes, le devis des travaux patrimoniaux 2015 et l'état d'assiette 2016 sont approuvés à l'unanimité.

**10° EMPLOI SAISONNIER**

Le Conseil, décide à l'unanimité de l'embauche de plusieurs emplois saisonniers à temps complet afin de seconder les agents communaux pour la période d'avril à fin novembre (rémunération suivant l'indice de l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe - 1<sup>er</sup> échelon) avec une durée hebdomadaire de 35 heures/semaine (les crédits sont inscrits au budget 2015).



**11° TRANSFERT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DES DEMANDES  
D'AUTORISATION EN MATIERE D'URBANISME**

VU l'article L. 422-1 du Code de l'urbanisme aux termes duquel le Maire est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom de la commune.

VU les articles R. 423-14 et R. 423-15 du Code de l'urbanisme permettant au Maire de charger un syndicat mixte d'instruire sous son autorité les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

VU les statuts du Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon et plus particulièrement son article 2.

VU l'offre du Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon de porter assistance aux communes figurant dans son périmètre et faisant appel à ses services pour réaliser la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables) et des certificats d'urbanisme.

CONSIDERANT que l'instruction des autorisations du droit des sols de la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern est assurée par le Maire.

CONSIDERANT que la loi ALUR entraîne un désengagement de l'Etat dans son soutien technique aux collectivités territoriales en matière d'urbanisme.

CONSIDERANT que la loi ALUR incite les collectivités territoriales à mutualiser la mission d'instruction des autorisations du droit des sols à l'échelon intercommunal.

CONSIDERANT que, par une délibération du 10 décembre 2014, le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a décidé de porter assistance aux communes figurant dans son périmètre et faisant appel à ses services pour réaliser la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables) et des certificats d'urbanisme.

CONSIDERANT que la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern souhaite confier l'instruction des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme au Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

CONSIDERANT que la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon ont élaboré un projet de convention prévoyant le transfert de cette mission au syndicat à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

CONSIDERANT que la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern ne transfère que la mission d'instruction au syndicat, le Maire étant seul compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme qui relèvent de la commune.

*Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal*

Décide à l'unanimité d'approuver la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables) et des certificats d'urbanisme entre la Commune de Lautenbach-Zell/Sengern et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

D'AUTORISER Mr le Maire à signer ladite convention.

**12° RAPPORT DE L'EAU 2014**

Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est approuvé à l'unanimité.

**13° OFFRE CALEO**

Mr Philippe SCHMUCK, personne intéressée quitte la salle et ne prend pas part au vote. Mr le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la nouvelle réglementation et la suppression légale des tarifs réglementés de vente de gaz, ceci entraîne mécaniquement la caducité des contrats de fourniture de gaz en cours au tarif réglementé. Par conséquent, il est nécessaire d'établir un nouveau contrat avant le 31 décembre 2015.

Le choix s'est porté sur CALEO.

Séance levée à 19 h 15.

## ***Séance du conseil municipal du 29 juin 2015***

L'an deux mil quinze, le 29 juin à 20 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

**Présents** : Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHMITT, Richard KARMEN Christophe EHRHART, Véronique FISCHER, Valérie GOUAILLE, Valérie KRATZER, Michel ZINDERSTEIN, Matthieu BOECKLER, Kévin HAMMERER, Philippe SCHMUCK, Pascal SCHMITT.

**Absent excusé** : Noël ARNOLD, procuration à Philippe SCHMUCK

Mr le Maire, propose aux membres du Conseil d'ajourner le point n° 6 personnel communal (manque d'info). Le Conseil à l'unanimité décide de l'ajourner.

### **1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

### **2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 MARS 2015**

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 mars 2015.

### **3° POSSIBILITE D'UN NOUVEL ACCORD LOCAL RELATIF A LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA CCRG**

La Loi 2015-964 du 9 mars 2015 donne la possibilité aux communes membres de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) de déterminer une nouvelle répartition des sièges du Conseil de Communauté sur la base d'un accord local (article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral du 24 septembre 2013, Mr le Préfet du Haut-Rhin avait acté la répartition des sièges du Conseil de Communauté sur la base d'un "accord local" dérogeant en cela à la méthode dite "réglementaire". Une décision du Conseil Constitutionnel, en date du 24 juin 2014, venue invalider la méthode de répartition selon un accord local impactant en cela les contentieux en cours et les établissements publics de coopération intercommunale dont une commune membre a vu son conseil municipal partiellement ou intégralement renouvelé. Cette jurisprudence s'est imposée à la CCRG dans la mesure où le juge administratif a annulé les opérations électorales du 23 mars 2014 pour la commune de Linthal. Par un arrêté du 29 juillet 2014, Mr le Préfet du Haut-Rhin décidait de la nouvelle répartition des sièges du Conseil de Communauté sur la base de la méthode dite "réglementaire".

Un nouvel accord local nécessite un vote favorable de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celle-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieurs au quart de la population des communes membres. Les communes disposent d'un délai maximum de six mois à compter de la promulgation de la loi (soit avant le 9 septembre 2015), pour ce prononcer, le cas échéant, sur un accord local.

L'accord local doit toutefois respecter un certain nombre de règles.

Des simulations ont été effectuées sur la base de ces impératifs. Deux hypothèses sont validées en l'espèce :

- l'hypothèse 1 prévoyant un nombre total de 41 sièges ;
- l'hypothèse 2 prévoyant un nombre total de 51 sièges.

Le Conseil de Communauté de la CCRG, par une délibération en date du 28 mai 2015, s'est prononcé en faveur de l'hypothèse 2 à 51 sièges. Cette délibération n'a toutefois qu'une valeur indicative, seuls les conseils municipaux des communes membres sont habilités à décider, le cas échéant, d'une nouvelle répartition des sièges.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire le choix entre :

- le maintien de la répartition actuelle des sièges du Conseil de Communauté de la CCRG
- la détermination d'un nouvel accord local sur la base de l'une des hypothèses précitées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité opte pour l'hypothèse 2 prévoyant un nombre total de 51 sièges.

#### **4° DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les décisions modificatives suivantes :

##### **M 14 - Section d'investissement**

- dépense C/020 - 2 960 €
- dépense C/2041581 + 2960 €

##### **M 49 - Section d'investissement**

- dépense C/139111 - 10 000 €
- dépense C/13913 - 2 000 €
- dépense chapitre 040 + 12 000 €

##### **Section de fonctionnement**

- recette chapitre 042 + 12 000 € (C/777) - C/70111 - 6 000 €  
- C/70611 - 6 000 €

#### **5° AFFECTATION DES RESULTATS 2014**

##### **M 14 - Affectation : modification**

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de modifier l'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **477 985,08 €** (au lieu de 555 401,08 €) et de le porter au compte 002

##### **M 49 - Affectation :**

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de ne pas porter l'excédent d'investissement de **40 626,68 €** au compte 1068.

#### **6° PERSONNEL COMMUNAL**

Ajourné.

#### **7° CHASSE COMMUNALE : AGREMENT DES PERMISSIONNAIRES**

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr Bernard RENGER, adjudicataire de la chasse communale sollicitant l'agrément d'un permissionnaire supplémentaire :

Mr Christian MUHLETHALER.

Le Conseil accepte à l'unanimité, l'agrément du permissionnaire Mr Christian MUHLETHALER.

#### **8° COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITES 2014**

Le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, est présenté au Conseil, qui en prend acte.

Le Conseil par 14 voix plus 1 abstention (Jacqueline SCHMITT), demande l'entrée libre à la déchetterie, principalement pour des raisons environnementales (constat fait sur la dernière année).

Séance levée à 21 h 15.

## ***Séance du conseil municipal du 31 août 2015***

L'an deux mil quinze, le 31 août à 20 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

**Présents** : Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHMITT, Richard KARMEN, Christophe EHRHART, Valérie GOUAILLE, Véronique FISCHER, Michel ZINDERSTEIN, Matthieu BOECKLER, Noël ARNOLD, Kévin HAMMERER, Philippe SCHMUCK.

**Absents excusés** : Pascal SCHMITT, procuration à Christophe EHRHART, Valérie KRATZER, procuration à Kévin HAMMERER.

### **1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

### **2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 JUIN 2015**

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 juin 2015.

### **3° PROJET DE REALISATION D'UN ATELIER COMMUNAL**

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder à une consultation auprès des cabinets d'architecture en vue d'une réhabilitation d'un nouvel atelier communal sur la friche Bordmann et de présenter les dossiers de demande de subvention y afférant. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité, l'autorisation à Mr le Maire de procéder à une consultation auprès des cabinets d'architecture de présenter les dossiers de demande de subvention y afférant.

### **4° RAPPORT ANNUEL 2014 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

Le rapport d'activités 2014 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin est présenté au Conseil qui en prend acte.

### **5° PERSONNEL COMMUNAL : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE**

#### **a) Création de poste**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le budget communal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet avec effet au 1er septembre 2015 selon une quotité correspondant à 27/ 35<sup>ème</sup> du temps plein.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

#### **b) Suppression de poste**

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 26 août 2015

n° S2015.45 le Conseil décide à l'unanimité, la suppression d'un poste de secrétaire de mairie à compter du 26 août 2015.

## Infos pratiques

Nos artisans, nos commerçants, nos entreprises

### Animaux, centre équestre, exploitations agricoles

#### La chèvrerie du Felsenbach

23 rue du Felsenbach  
68610 Sengern  
03.89.74.07.05

#### Ecurie du Felsenbach

44 rue du Felsenbach  
68610 Sengern  
06.09.01.44.20

#### L'Escargot du Florival

17A chemin du Widersbach  
68610 Lautenbach-Zell  
06.19.73.06.38  
kiewer.david76@gmail.com

#### Ferme du Mouton Noir

31a rue du Felsenbach  
68610 Sengern  
03.89.74.06.01

#### Toilettage MALKO et Compagnie

65 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
06.25.60.55.32

#### Vivarium du Moulin

6 rue du Moulin  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.02.48  
info@vivariumdumoulin.org

### Assistante maternelle

#### BARBEY Alexia

11 rue de la Mairie  
68610 Lautenbach-Zell  
06.19.56.27.43 ou  
alexia86fr@hotmail.com

#### SCHULTZ Sophie

3 rue des Vergers  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.37.82 ou 06.95.15.37.61  
schultzsophie@free.fr

#### STEINMANN Catherine

9 chemin Weiher  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.48.22.25 ou 06.25.73.84.21

### Bâtiments, travaux extérieur

#### Carrelage ALVAREZ

7 rue du Felsenbach  
68610 Sengern  
03.89.74.01.02

#### Tapissier déco DEBENATH

4 rue du Wasen  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.05.03  
debenath.tapissier@gmail.com

#### Dépannage/entretien chauffage

#### DM FISCHER

29a rue du Felsenbach  
68610 Sengern  
03.89.74.06.95 ou 06.70.05.41.76  
DMFischer@orange.fr

#### Couverture/zinguerie/sanit./chauffage

#### Thierry GASSMANN

17 b Chemin du Widersbach  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.76.36.77

#### JESSICA Peinture

5 rue du Wasen  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.00.44 ou 06.31.28.70.96

#### WERMELINGER Peinture

66 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.76.32.72

#### Terrassement HALLER

15 rue de la Lauch  
68610 Sengern  
03.89.74.00.49

Commerces, informatique, divers*Machine à bois*  
*CROSSFER France*

4 rue de la Scierie  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.37.19  
info@crossfer.fr

*Brocante*  
*HIER ET AUJOURD'HUI*

4 rue de la Scierie  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.37.19  
info@hieretaujourdhui.fr

*Conception de t-shirts originaux*  
*HURLOVENT*

13 rue du Felsenbach  
68610 Sengern  
03.89.76.31.49  
www.hurlovent.com

*FLORIVAL Informatique*

14 chemin du Widersbach  
68610 Lautenbach-Zell  
06.26.56.42.28  
florival.informatique@gmail.com  
www.florival-informatique.com

*Location alambic*  
*PFIHL Benoit*

28 rue du Felsenbach  
68610 Sengern  
03.89.74.06.02

*Commerce et vente de bois de chauffage*  
*RISSER Daniel*

31 a rue du Felsenbach  
68610 Sengern  
03.89.74.06.01

Menuiseries*Menuiserie GWINNER*

14 rue du Geffental  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.04.33

*Menuiserie d'agencement RISSER*

8 rue de la Lauch  
68610 Sengern  
03.89.74.06.40 ou 06.13.57.03.98

*Menuiserie-service RISSER*

3 chemin des Près  
68610 Sengern  
06.14.55.23.27  
jcrisser@orange.fr

Restauration*Auberge du GUSTIBERG*

Gustiberg  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.05.01

*Restaurant, bureau de tabac, jeux de grattage, friandises...*  
*Restaurant à la TRUITE*

47 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.05.17

Santé*APALIB et APAMAD*

Aide aux Personnes Agées  
Soutien à domicile  
03.89.32.78.78

*FLUIDICAUX*

3 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.06.29  
fluidicaux@wanadoo.fr

*MEDIGAZ*

3 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.08.18  
medigaz@wanadoo.fr

*Infirmières Libérales*

*MASSERON Nadine*  
*WITTNER Sylvie*  
*KIENE Véronique*  
03.89.38.20.83

Banque alimentaire

Une collecte de denrées alimentaires non périssables, au profit de la Banque alimentaire du Haut-Rhin, aura lieu du 9 au 27 novembre à la mairie aux heures d'ouverture.

*Aliments souhaités* : huile, sucre, café, cacao, conserves, riz, pâtes, plats cuisinés.

## Chambres d'hôtes, gîtes, meublés

BATTIN André

62a Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.01.77  
andre.battin@hotmail.fr

COUELLE Germaine

21 rue de la Lauch  
68610 Sengern  
06.15.09.84.50  
couelle.francis@wanadoo.fr

FUCHS J-Louis

11 rue du Geffental  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.03.13  
jeanlouisfuchs@wanadoo.fr

LICHTLE Sylvie et Yves

63 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.23.81 ou  
06.30.56.99.40  
sylvie-yveslichtle@orange.fr

MATHIOT Marguerite

8 rue du Horupf  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.76.75.42 ou  
06.71.16.35.25  
chalet.zell@gmail.com ou  
christian\_mathiot@orange.fr

MEYER Théophila

92 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.57.77.03 ou  
06.09.30.53.85  
catmey21@yahoo.fr

PFEFFER Bernard

2 rue de la Scierie  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.76.35.18  
colberloc@aol.com

RISSER Daniel

31 a rue du Felsenbach  
68610 Sengern  
03.89.74.06.01

UMBDENSTOCK M-Thérèse

11 rue du Wasen  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.04.49

VOGEL Jean

99 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.76.34.51  
jean.vogel2@wanadoo.fr

WENZINGER Marcel

1a rue de l'Ecole  
68610 Sengern  
03.89.76.82.40 ou  
06.08.26.92.42  
marcel.wenzinger@free.fr

## Les services de la commune

 03 89 76 32 08

Fax 03 89 76 30 39

e.mail : mairie.lautenbachzell@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-lautenbachzell-sengern.com>

En cas de besoins vous pouvez joindre :

Le Maire : Mr Richard Gall au 03.89.76.39.75

Les Adjoints : Mr Mathieu Pfeffer au 06.61.33.70.28

Mr Pierre Mutz au 07.70.75.08.33

Mme Jacqueline Schmitt au 06.45.56.21.06

Mr Richard Karmen au 06.22.22.73.59

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h  
Vendredi de 14 h à 18 h  
Mardi et jeudi de 14 h à 17 h  
Fermée le lundi et mercredi après-midi

Rendez-vous Maire et adjoints

Uniquement sur rendez-vous

Numéros utiles

SAMU 15

Pompiers 18

Gendarmerie 03 89 28 02 10

Hôpital Guebwiller 03 89 74 78 00

Appel d'urgence européen 112

Centre antipoison 03 88 37 37 37

Horaires déchetteriePériode estivale : (du 1er avril au 31 octobre)

lundi et mercredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 18 h 30  
 mardi et jeudi de 14 h à 18 h 30  
 vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 18 h 45  
 samedi de 9 h à 17 h 45

Période hivernale : (du 1er novembre au 31 mars)

lundi au jeudi de 14 h à 16 h 30  
 vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h 45  
 samedi de 9 h à 16 h 45

Ramassage des ordures

biodéchets : le lundi  
tri sélectif : jeudi des semaines impaires  
ordures ménagères : le jeudi des semaines paires

Métaux et ferrailles : fin de la pesée !

Le dépôt des métaux et ferrailles en déchetteries ne sont plus pesés et plus facturés.

Assistante sociale

Centre médico-social  
 48 rue du Florival  
 68530 Buhl  
 03.89.76.83.07

La Poste

51 rue Principale  
 68610 Lautenbach  
 03.89.76.32.59

Cultes

Catholique : 03.89.74.84.04  
Protestant : 03.89.76.91.57

Nous invitons les commerçants, artisans et loueurs qui ne figurent pas dans le bulletin communal et qui souhaitent y paraître à nous fournir les informations pratiques, de façon à les publier dès la prochaine parution.

En cas de modifications (adresse, téléphone, etc...), veuillez en informer la mairie.

Cet espace est mis gratuitement à votre disposition.

Sacs de tri et biodéchets

Vous n'étiez pas disponibles lors de la dernière distribution en mairie, dans ce cas vous pouvez vous rendre au service environnement de la Communauté de Communes, 13 rue de l'Electricité à Guebwiller, munis de votre badge bleu.

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h - vendredi de 8 h 30 à 12h.

Flash info

Vous voulez être informé en temps et en heure voulu des travaux dans votre rue, des coupures d'eau, etc., pour cela, vous pouvez nous communiquer votre adresse mail, soit par téléphone ou par courriel à : [mairie.lautenbachzell@wanadoo.fr](mailto:mairie.lautenbachzell@wanadoo.fr)

Planning broyage de déchets verts 2015

Lautenbach-Zell / Linthal - vendredi 27 novembre 2015, de 9 h à 17 h en continu, à côté du hangar communal de Linthal, route du Markstein (badge bleu obligatoire).

Calendrier des sapeurs-pompiers

Comme chaque année, les membres de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lautenbach-Zell/Sengern, vous proposeront à nouveau leur calendrier. A cet effet, ils auront le plaisir de vous rencontrer en passant dans vos foyers, à partir de novembre. Ils vous remercient par avance pour votre bon accueil et votre générosité.



### **Appel à la vigilance !**

Des rôdeurs ont été vus dans la commune, soyez prudent et protégez votre domicile contre les cambriolages.

Si vous voyez des personnes ou des faits suspects pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage, ou si des personnes que vous ne connaissez pas font du démarchage (vente d'objet, entretien de la maison, se présentant comme agent Edf, etc...), prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie.

Composez le 17 ou le 03.89.28.02.10. Ayez le réflexe de relever la plaque d'immatriculation si ces personnes circulent en voiture.

---

### **Cérémonie des vœux**

La municipalité souhaite comme chaque année, mettre à l'honneur les habitants qui se sont distingués dans les domaines sportifs, culturels et autres (pas de passage de grade, d'étoile, que 1er, 2ème, 3ème prix).

Pour ce faire, nous vous invitons à vous présenter en mairie avec votre prix.

---

### **Divagation**

Rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public (voies, places publics, etc....) et qu'il est interdit de les laisser divaguer. Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Tout chien errant, trouvé sur la voie publique pourra être conduit sans délai à la fourrière. Surveiller vos animaux de manière à ce qu'ils ne soient pas en état de divagation !

---

### **Déjections canines**

La présence régulière de crottes de chien sur la voie publique, mais également aux abords des routes, à proximité des espaces verts, ainsi que sur des terrains privés est un problème au quotidien, qu'il s'agisse de propriétaire d'animaux de la commune, ou de promeneurs extérieurs.

Les nuisances occasionnées par les déjections canines sont nombreuses.

Outre l'aspect incommodant, salissant et malodorant, les risques de transmission de maladies, il convient également de penser aux ouvriers communaux, mais aussi aux particuliers, qui doivent en subir les projections dans leurs travaux de fauchage et de débroussaillage.

Suite aux réclamations de nos concitoyens, la commune a décidé d'installer des distributeurs de sachets ramasse-crotte avec poubelle,

en différents lieux fréquentés par les chiens et leurs maîtres, rue du Geffental, à l'entrée de la rue du Widersbach, place du Wasen, place de la mairie, parking du vivarium du moulin, place de l'école Sengern.

Pour rappel, d'un point de vue législatif, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et bien évidemment les propriétés privées. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 35 euros.

Chacun a le droit de posséder un chien... comme celui de ne pas en subir les nuisances !



### Prolifération de chats

Savez-vous qu'une femelle, sans moyen de contraception, peut avoir 4 portées par an soit environ 16 chatons et 150 chatons durant toute sa vie ? Etes vous prêts à les élever ? La multiplication des portées est la première cause d'abandon, de mauvais traitements et de dégradation de leur santé.

Ils sont beaux ou amaigris, parfaitement agiles ou malades. Ils sont de toutes les couleurs et de tous poils. Ils habitent même très près de chez nous, certains ont été abandonnés, d'autres sont nés hors de la portée des hommes et d'autres ont quitté leur domicile.

Quels que soient les humains que nous sommes, ils nous attendrissent et nous émeuvent. Nous les nourrissons d'abord de ci de là, puis régulièrement. Au premier abord, cette réaction est normale. Mais il ne faut pas que nous soyons débordés par nos émotions.

Vous avez certainement pu constater une prolifération de chats. C'est pourquoi, pour endiguer cette recrudescence et éviter tous risques sanitaires, nous conseillons aux différents propriétaires de stériliser leurs chats.

---

### Dates des battues de chasse

Des battues sont organisées les :

- 17 et 18 octobre 2015
- 28 et 29 novembre 2015
- 9 janvier 2016

Lors des battues, des panneaux de signalisation seront mis en place par les chasseurs.

---

### Eau

La pluie n'étant pas beaucoup présente les derniers mois, le sol restant sec et en prévision, d'une pluviométrie insuffisante à l'entrée de l'automne nous vous demandons de faire une consommation un peu plus restrictive en eau courante.

Sur la totalité de production de nos sources, l'apport en eau de surface a disparu, seule la production de quelques sources sur faille s'est stabilisée :

- sources Felsenbach au 15 septembre : **9,30 m<sup>3</sup>/h** et **24 m<sup>3</sup>/h** en avril 2015 ;
- sources Kletterbach au 15 septembre : **1,60 m<sup>3</sup>/h** et **3,80 m<sup>3</sup>/h** en avril 2015.

La situation la plus inquiétante serait qu'une rupture de canalisation survienne à cette période (jusqu'à 7 m<sup>3</sup>/h de perte d'eau selon le diamètre de la conduite). La télégestion du réseau permettra une détection pour une réparation rapide. Rappelons aussi qu'il faut toujours garder une réserve incendie dans les réservoirs.

***En ce moment, cette télégestion indique une perte en eau de moins de 3 m<sup>3</sup>/h sur l'ensemble du réseau et pour aller au plus près de la quantité de fuite (en m<sup>3</sup>), nous vous demandons de ne plus consommer d'eau (salle de bain, wc, lave-vaisselle, lave-linge, etc ..) pendant les nuits du 28, 29 et 30 septembre entre 2 h et 4 h du matin, afin d'enregistrer la consommation test (les fontaines communales seront fermées à cette occasion).*** Merci de votre compréhension.

Si notre régie sait détecter et réparer assez rapidement les ruptures de canalisation sur la conduite principale, la détection des fuites est moins évidente sur les branchements des habitations.

Si vous entendez un bruit suspect sur votre conduite d'arrivée avant compteur (compteur arrêté), si vous constatez une baisse de pression à votre robinet, toute émergence d'eau sur le fil de la conduite entre la vanne d'arrêt et le compteur, il s'agit peut-être d'une rupture d'eau. Par conséquent, nous vous demandons d'être vigilant et de nous le signaler le plus rapidement possible.

## Déneigement

Rappel de quelques précautions d'usage afin de faciliter le déneigement pour l'hiver :

- Utilisez au maximum vos allées, cours et garages afin de désencombrer les rues du village et faciliter l'accès de la saleuse.
  - Nous rappelons par ailleurs qu'il est du devoir de chacun (propriétaire ou locataire) de dégager le trottoir devant son domicile, afin de permettre le passage des piétons en toute sécurité (sans nuire à l'écoulement de l'eau au niveau des bouches d'égout et des caniveaux). Nous conseillons également aux conducteurs d'équiper de façon adéquate leur véhicule.
- 

## Stationnement

Il est demandé aux habitants de la commune dans la mesure du possible de se garer dans le sens de circulation et au plus près du bas côté, afin de gêner le moins possible le passage des autres véhicules.

---

## **Propriétaires VOTRE RENOVATION PERFORMANTE CLE EN MAIN**

La collectivité propose aux propriétaires de maisons individuelles un conseil neutre et gratuit, avec visite à domicile pour les accompagner à la rénovation performante.

*Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, regroupement des communautés de Communes de la Région de Guebwiller, le Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et la Communauté de Communes d'Essor du Rhin, met en place un accompagnement technique et financier pour les propriétaires de maisons individuelles souhaitant rénover leur maison de manière performante.*

Si vous souhaitez faire une rénovation thermique de votre maison vous pouvez être accompagné durant tout le processus par la collectivité pour :

- Diviser votre facture d'énergie par 4 !
- Réaliser les travaux grâce au cumul de toutes les aides disponibles en faisant un unique dossier de demande de subvention.
- Avoir une offre technique et financière adaptée aux besoins de votre famille.
- Avoir des entreprises compétentes ayant été formées à la rénovation performante.



Pour plus d'information et participer au dispositif, contactez votre conseillère de l'Espace **INFO ENERGIE** du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon. Elle vous proposera d'étudier ensemble votre projet de rénovation et vous apportera des réponses concrètes sur les subventions. **Ce conseil est neutre et gratuit, et peut être suivi au besoin d'une visite à domicile.**

Pour plus d'informations ou pour prendre RDV:

Espace Info Energie du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Espace du Florival, 3<sup>ème</sup> étage - 170, rue de la République 68500 Guebwiller

Tél : 06.83.03.89.22 - eie@rhin-vignoble-grandballon.fr

---

**[www.jaienvie.de/guebwiller](http://www.jaienvie.de/guebwiller) : un site internet de séjour** permettant aussi bien aux touristes qu'aux locaux de trouver **une information en ligne en temps réel**. Cet outil optimisé pour une consultation sur smartphone ou tablette permet à chaque utilisateur d'avoir accès à des infos pratiques répondant aux préoccupations des touristes en vacances sur le mode "j'ai envie de"...me balader, faire des rencontres, me cultiver, déguster... L'intérêt de ce site réside dans le fait qu'il ne propose que des informations certifiées disponibles à l'instant où est formulée la demande.



Application conçue dans le cadre du label **Pays d'art et d'histoire** de la CCRG.

Pour obtenir gratuitement l'application, scannez le flash code ou téléchargez les pistes audio sur la page web, avant votre visite.

**Android** **iPhone**

[cc-guebwiller.fr/culture/audioguide.php](http://cc-guebwiller.fr/culture/audioguide.php)

Location de matériel : 2€ la journée + accès borne Wi-fi aux Dominicains de Haute-Alsace ou aux Offices de tourisme de Guebwiller et Sultz.

**Nouveau**  
Un site internet rando !  
[www.rando-grandballon.fr](http://www.rando-grandballon.fr) > Alsace

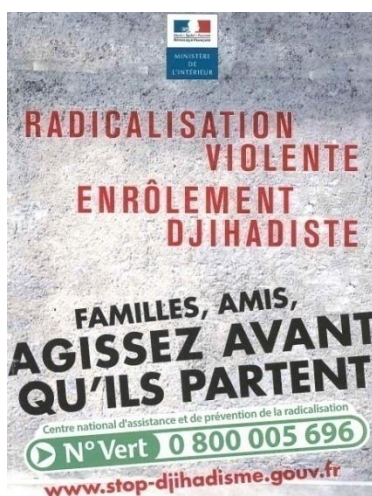
Plus de 50 circuits rando !  
Feuilles de route au format PDF

Conseils rando pratiques

Chalets, refuges et fermes auberges

Publiez et partagez vos bons plans rando

Rendez-vous sur [www.rando-grandballon.fr](http://www.rando-grandballon.fr) pour préparer votre prochaine sortie rando !



### Qu'est-ce que la radicalisation ?

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme. Il concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Il touche également des jeunes parfaitement insérés, mais vulnérables. Le but des actions de prévention est d'éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et/au passage à des actes violents. Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible mais il se traduit souvent par une rupture rapide et un changement dans les habitudes de la personne.

### Prévention et signe d'alerte

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.

- rupture avec la famille, les anciens amis, éloignement de ses proches ;
- rupture avec l'école, déscolarisation soudaine ;
- nouveaux comportements dans les domaines suivants : alimentaire, vestimentaire, linguistique, financier ;
- changements de comportements identitaires : propos asociaux, rejet de l'autorité, rejet de la vie en collectivité ;
- repli sur soi ;
- fréquentation de sites internet et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste ;
- allusion à la fin des temps.

### Comment faire face à ces situations ?

**Prenez contact dès que possible avec les autorités compétentes :**

- **par téléphone au 0 800 005 696, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.** Le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation a mis en place ce numéro gratuit depuis un poste fixe partout en France ;

- **par internet sur [www.stop-djihadisme.gouv.fr](http://www.stop-djihadisme.gouv.fr)** pour accéder à un formulaire en ligne ;

1- Le numéro vert et le formulaire en ligne permettent de demander de l'aide et/ou de signaler tout comportement inquiétant.

2- La plate-forme téléphonique est à l'écoute des familles et des proches. Elle recueille les éléments utiles sur la situation des personnes en danger. Elle permet le suivi et l'orientation des jeunes concernés et de leurs familles par les services compétents sous l'autorité des préfets, dans chaque département.

3- Le numéro vert et le formulaire en ligne permettent d'engager la démarche d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur (sur le fondement de l'article 371-3 du code civil).

**En cas d'extrême urgence composez le 17**

## Un défi qui donne envie de faire des économies d'énergie !

Familles à énergie positive  
engagées pour le climat !

### Familles à Energie Positive : qu'est-ce que c'est ?

« Familles à Energie Positive » est un défi d'économies d'énergie qui se déroulera du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 avril 2016. La mission des familles participantes consiste à réduire leur consommation d'énergie d'au moins 8%, uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes, et sans perdre de confort.

Le défi permet à chacun de se mobiliser de façon **concrète, efficace et ludique** pour :

- **diminuer ses consommations,**
- **réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>**
- **économiser de l'argent en réduisant ses factures d'énergie !**

L'année dernière les participants ont économisé en moyenne 200€ sur l'année !

### Comment participer au défi ?

Pour s'inscrire, il suffit de contacter votre **espace Info Energie**  
06.83.03.89.22 –  
eie@rhin-vignoble-grandballon.fr

### Plus d'informations :

<http://alsace.familles-a-energie-positive.fr>



Projet soutenu par energivie.info

energivie.info  
Commissariat Régional de l'ADEME  
de la Région Alsace et l'ADEME



## La baignoire du partage

Parmi les nouveautés de l'été, il y en a une qui vous a peut-être surpris dans la rue du Felsenbach : une baignoire au bord de la route !

En vous approchant, vous pourrez voir les différentes plantes aromatiques qui y poussent : basilic, menthe, céleri, mélisse, thym etc... ainsi que de belles touffes de roquette et de choux chinois.

N'hésitez pas à vous arrêter et vous servir, elles sont à la disposition de tout passant et aromatiseront vos salades ou vous désaltéreront en tisane.

Des ciseaux sont à disposition pour les couper sans arracher les plants, de manière à ce qu'elles repoussent et profitent à chacun.

Alors faites de belles promenades, bonnes cueillettes, dégustez et ... revenez.





Les ateliers du soir.....à l'école. 



**Vous avez des passions ....vous avez envie de les partager....**

L'école et la commune souhaitent mettre en place des ateliers du soir entre 16h et 17h.

Durée : une heure

Nombre de fois : Des cycles de 1 à 7 soirs. (C'est vous qui décidez)

Vous pourrez renouveler ensuite avec un autre groupe ou vous arrêter.

Quand : Le mardi ou le jeudi soir de 16h à 17h.

Nombre d'enfants par groupe : entre 4 et 8 selon vos souhaits. (maxi 8)

**Quelles activités** : poésie, tricot, broderie, divers sport, bois, danse, zumba, peinture, dessin, aide aux devoirs.....modelage, pâte à sel, cuisine, pâtisserie, ateliers de Noël, ateliers de Pâques.....jeux de société, échecs, scrabble, jeux de cartes...présentation de collections...cours d'anglais, d'allemand, autres langues...diaporama de vos voyages...démonstration d'instrument de musique, moments musicaux...informatique, **ETC....**



Qui ? Toute personne qui souhaite partager une passion avec les enfants du village.

**Pour s'inscrire, avoir plus de renseignements :**

Mme Schaffhauser 03 89 76 37 32 entre 11h30 et 12h

Ce.0681719Z@ac-strasbourg.fr



## Evénements passés

### Voeux du Maire

Le 17 janvier 2015 a eu lieu la réception des vœux du Maire, en présence de nombreuses personnalités. Le public a répondu nombreux à l'invitation de la municipalité, mettant à l'honneur les nouveaux habitants ainsi que les villageois méritants .

- FELLAH Dani-Adam, Champion du Haut-Rhin en escrime dans la catégorie fleuret homme pupille - 1<sup>er</sup> par équipe au tournoi de Strasbourg dans la catégorie fleuret homme pupille ;
- FELLAH Inès Jade a atteint le 4<sup>ème</sup> niveau du 1<sup>er</sup> socle en natation synchronisée ;
- STOFFEL Téo, 1<sup>ère</sup> place championnat d'Alsace FSGT de Tae Kwon Do discipline technique catégorie cadets ;
- METZGER Lisa, championne d'alsace catégorie benjamine du lancer du marteau 2kg ;
- BOEGLIN Patrice, champion du Haut-Rhin en haltérophilie dans la catégorie - de 105 kg ;
- KIEFFER Liam, 1<sup>er</sup> en judo benjamins - 43kg au tournoi d'Altkirch, 3<sup>ème</sup> benjamins - 50kg au tournoi Edouard Schuller à Mulhouse, 1<sup>er</sup> benjamin - 55kg au challenge du Crédit Mutuel à Wittenheim ;
- HESSE Xavier, Trophée National AMF (Académie musicale de France) accordéon catégorie moyen 2<sup>ème</sup> prix plaquette, nommé pour les qualifications finales à Paris ;
- HESSE Marillon, Trophée National AMF piano catégorie initiation 2, 2<sup>ème</sup> prix plaquette
- WAGNER - REMTSCHKEK Maëllia, Trophée National AMF piano catégorie éveil, 2<sup>ème</sup> prix plaquette ;
- WANNER Alexandre et FRANCK Nicolas, Football (Berrwiller) Vainqueurs coupe Crédit Mutuel Haut-Rhin catégorie U15, champions du Haut-Rhin excellence U15, vice-champions d'Alsace excellence U15, jouent actuellement en division d'honneur, l'élite régionale ;
- HECK Elise, championne du Haut-Rhin en natation ;
- HECK Chloé, vice championne du Haut-Rhin senior division 3 par équipe tennis ;
- GALLIATH Axel, 1<sup>er</sup> au championnat du Haut-Rhin en gymnastique, 2<sup>ème</sup> au championnat d'Alsace en gymnastique ;
- SCHAFFHAUSER Juline, Championne de France UNSS par équipe en gymnastique rythmique et sportive ;
- HUMBERT Alex, BMX : 3<sup>ème</sup> à la course des lacs, 3<sup>ème</sup> du championnat romand (Suisse), 7<sup>ème</sup> challenge France ;
- ALVAREZ Adrien, Médaille d'or Olympiade des métiers catégorie carrelage à Strasbourg.

### Bistrot du Vert Vallon

Afin de sauvegarder la licence IV, la commune a ouvert le bistrot du Vert Vallon, les 10, 11 et 12 avril 2015., dans un décor tahitien. Avec cette année, des invités surprises ;

le samedi soir : les danseuses tahitiennes "TOA HINE" qui ont fait leurs shows avec succès et le dimanche l'incontournable "derdala match", organisé par Mr J-Paul FRANCK.



### Fête printanière

Le 1er mai, pour la 24ème année consécutive, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lautenbach-Zell/Sengern a organisé sa traditionnelle fête printanière. Malgré la pluie, les convives étaient nombreux à venir déguster une choucroute garnie suivie de quelques morceaux de musique joués par la fanfare des Sapeurs-Pompiers.



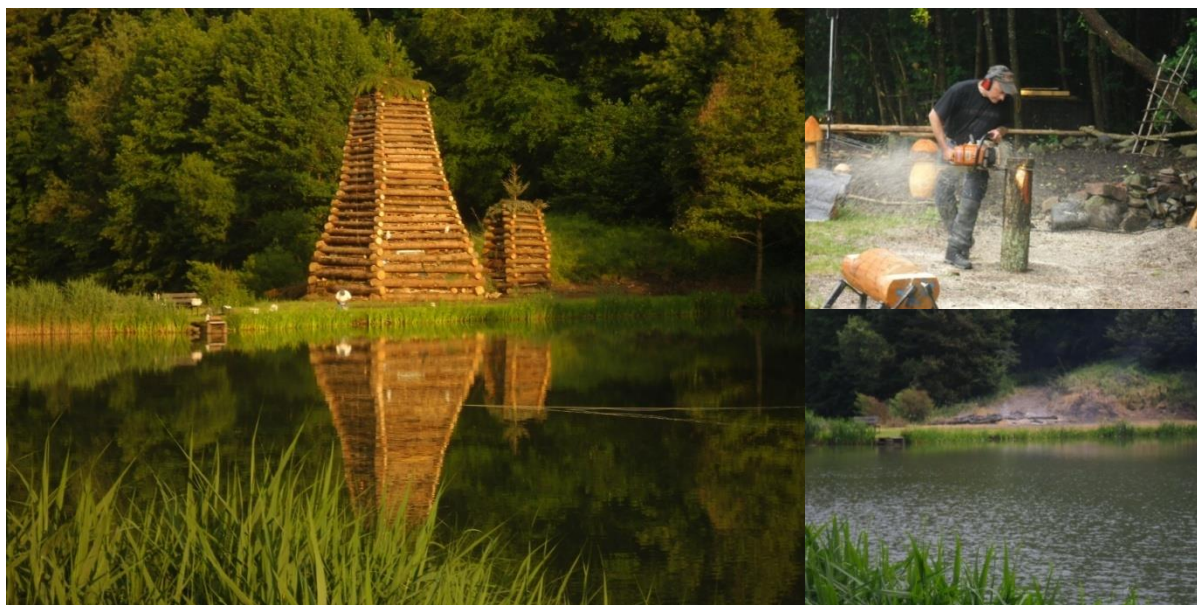
### Journée plantation

Samedi 30 mai, la commune a organisé comme de coutume, sa journée de plantation, avec la participation des bénévoles et des membres du conseil municipal. Un grand merci pour leur contribution à l'embellissement du village.



### Feu de la St Jean

Pour la 4ème année consécutive, le 6 juin, les associations du village ont organisé le feu de la St Jean "S'Vereins Fir" à l'étang des Cygnes. Avec cette année une nouveauté ; une démonstration de tronçonnage présenté par Mr Christian SIMONKLEIN, suivi du feu d'artifice organisé par Mrs Tahar FELLAH et Artur MONTEIRO. Mille merci à eux, aux bénévoles et aux associations pour cette belle soirée.





### Fête de la musique

Le 20 juin, malgré un temps maussade, les villageois se sont retrouvés sur la place du Wasen pour la fête de la musique, organisée par la municipalité, animée par Mr Didier SCHMITT avec la participation du "Restaurant à la truite".

### Fête patronale

Comme chaque année, la Chorale Ste Cécile de Lautenbach-Zell, a organisé le 28 juin, sa traditionnelle fête patronale avec une vente de pâtisserie.

### Fête de la carpe

Le 5 juillet, sous une grosse chaleur, et dans un cadre agréable, l'Amicale de l'étang des cygnes a organisé sa traditionnelle fête de la carpe frite. Comme de coutume, le repas fut suivi, d'un concours de pêche.



### Marché de montagne

Une fois de plus, le marché de montagne a connu un engouement extraordinaire durant, tous les mardis de la période estivale ainsi que le dimanche 2 août, où les exposants se sont donnés rendez-vous autour de la fontaine. Avec comme chaque année, les douze associations de Lautenbach-Zell/Sengern, qui à tour de rôle ont tenues la buvette.



### Assomption

De nombreux fidèles se sont retrouvés place de l'école à Sengern au départ de la procession aux flambeaux vers l'église Saint Nicolas, pour la messe de l'Assomption présidée par le Père Damien MOGLO.



**Exposition avicole**

Pour la 2ème année consécutive, a eu lieu au Vert Vallon leS 29 et 30 août, l'exposition avicole "jeunes sujets", organisée par l'association des aviculteurs de Guebwiller. Avec cette année, une basse-cour montée par des jeunes membres de l'association, Arthur, Pricillia, Marc et Mélinda. De quoi émerveiller petits et grands.

**Evénements à venir****Septembre**

Dimanche 27 : Expo Lintalents au Dorfhüs à Linthal

**Octobre**

Lundi 26 : Don du sang à la salle polyvalente de Lautenbach

**Novembre**

**Mercredi 11 : Cérémonie de l'Armistice 1914/18 à Sengern et Lautenbach-Zell**

**Samedi 28 et dimanche 29 : Marché expo de Noël à la salle polyvalente de Lautenbach**

**Dimanche 29 : Fête de Noël des aînés à la salle du Vert-Vallon**

**Décembre**

**Samedi 6 : Marché de la St Nicolas, place de l'Ecole à Sengern**

**Samedi 19 et dimanche 20 : Marché de montagne de Noël, place de la Mairie**

Tous les mardis, salle du Vert-Vallon, après-midi récréative.

**Fleurissement 2015****Maisons avec jardin**

**5 fleurs \*\*\*\*\*** : H.C. SCHLIFFER Philippe - PREISS Fernand.

**3 fleurs \*\*\*** : FISCHER Philippe - HAMMERER Hubert - HENCK /OBRECHT - LANTZ Jeannine - MUTZ Pierre - RAUCH/FISCHER - SCHAFFHAUSER Richard - WEHRLER /BIEHLER.

**2 fleurs \*\*** : FISCHER J-Pierre - FLESCH Bernard - FRICK Bernard - FUCHS J-Jacques - FUCHS J-Louis - GASPERMENT Alice -

HIGELIN/HOLTZHEYER - MARCK Hubert - MASSERON François - MEYER Lucien -



MYSLIWICS Yvonne - PFEFFER Bernard - REGNAULT J-Pierre - RIETHMULLER René - STEINMANN Eric - VOGEL Jean - WEIRATHER Erwin - WERMELINGER Henri.

**1 fleur \*** : BATTIN André - DEBENATH Patrick - FISCHER Simone - FRANCK J-Pierre - FRICKER Bernard - HECK Serge - HUEBER Monique - MOINE Jacqueline - REIFSTECK Robert - SACCHI Claude - SIMONKLEIN Pascal - UMBDENSTOCK M-Thérèse - WEHRLIN Pierre - WERLEN J-Marc.

**Encouragement** : DALCIN Myriam - ETTERLEN Hélène - GALEAZZI Pietro - GAMBERONI Guy - GRIGNON Franck - GROSS Jean - HOLTZHEYER Gabriel - HUEBER Raymond - HUMBERT Raphaël - METZGER Michel - REINHARDT Mathilde - SCHMITT Alice - SIMONKLEIN Christian - TORRELLI René - WINISDOERFFER Stéphane - WURCKER Roland.

### Maisons sans jardin

**5 fleurs \*\*\*\*\*** : H.C. KUSTER Edmond.

**4 fleurs \*\*\*\*** : CHAMBARD J-Marc - RICHERT Gérard - SIMONKLEIN Jeanne - SONNTAG Raymond.

**3 fleurs \*\*\*** : RISSER René.

**2 fleurs \*\*** : BEIL Charlotte - HALLER Raymond - MARCHAL Patrick - SONNTAG Antoine.

**1 fleur \*** : AUDEBEAU Christophe - BAUM Liliane - FISCHER J-Jacques - HEINRICH M-Hélène - KARMEN Richard - KUBLER Juliette - MATISSE Yannick - MEYER Huguette - PFIHL Benoit - PIERREL J-Louis.

**Encouragement** : ACKERMANN Robert - BADER Laurent - CORTESE Michel - ETTERLEN Mariette - FISCHER J-Marc - FRANCK Philippe - MEYER Guy - RIETHMULLER Bernard - SPERISSEN René - WERTENBERG Jeanne.

### Commerces

**3 fleurs \*\*\*** : Restaurant à la Truite.

### Balcons

**2 fleurs \*\*** : BOECKLER/ZIMMERMANN - BRENGARD Eric - CHAPELIER Georges - FRANCK J-Paul - HALLER Christian - HUEBER François - PREISS Yves - RISSER J-Claude.

**1 fleur \*** : FISCHER Denis - FREY Didier - WECK M-Renée.

**Encouragement** : GWINNER Pierre.

### Façades / murs

**3 fleurs \*\*\*** : CHAMBARD Claude.

**2 fleurs \*\*** : BEDEL Joël.

**1 fleur \*** : COTE Thierry - DURRWELL Daniel - FISCHER Véronique - HARTMANN Jacques - JACOBBERGER Anne/Roland - NAAS Lucie - PAILLARD Frédéric - PREVOT Dominique - RIETHMULLER Marthe - SCHICKEL Etienne - SCHWALLER Véronique - SEILER Joseph TRIPONEL Frédéric.

**Encouragement** : AROMATARIO Hélène - BOHRER Philippe - ERNY Suzanne - FISCHER Georgette - FRANCK Denis - FRANCK Marlyse - GRIGNON Gérard - HERRGOTT Suzanne - KUSTER François - STUDER Yann - TODISCO Antoine.

### Immeuble collectif

**3 fleurs \*\*\*** : KUPECK Anne.

**1 fleurs \*** : ETTERLEN Michel - JENNY Pierre.

**Encouragement** : STUDER Isabelle - WERMELINGER Yves.

**Etang des Cygnes**      **3 fleurs \*\*\***



## Recette

### Ratatouille provençale

Dans un fait-tout, dans de l'huile d'olive bien chaude, faire doucement rissoler 1 oignon et 2 gousses d'ail, éventuellement des restes de viandes crues (poulet, lardons, saucisse, agneau, etc...) puis ajouter des lanières de poivron, faire rissoler 7/10 minutes en mélangeant.

Ajouter des courgettes, tomates, éventuellement des restes de légumes crus (champignons, haricots, carottes, etc...) le laurier, le thym, herbes de Provence, saler, poivrer, ajouter un

verre d'eau, remuer légèrement, mettre le couvercle et laisser cuire environ 10 minutes.

Remuer doucement les légumes et remettre à cuire, sans le couvercle, 10/15 minutes à feu moyen, laisser diminuer le jus de cuisson afin qu'il se concentre. Vous pouvez éventuellement rajouter des restes de viande et de légumes cuits.

Éteindre le feu, ajouter une belle poignée de persil ciselé, mélanger délicatement... Servir dans un plat en ajoutant un peu de fleur de sel. Régalez-vous. Vous pouvez l'accompagner de pâtes ou de pommes de terre, vous pouvez aussi la manger froide le lendemain, c'est excellent !



Jacqueline SCHMITT

### Astuces pour conserver les légumes frais plus longtemps !

Lorsque les légumes tels que carottes, céleris, poivrons se ramollissent, coupez-les, lavez-les et laissez les tremper une journée dans de l'eau au frigo. Le lendemain ils auront retrouvé leurs croquants.

### Crumble de fruits d'automne (Ingrédients pour 3/4 convives)

Épluchez 3 pommes, 3 poires et les détailler en cubes. Couper les raisins en 2 et les épépiner (1 grappe env.). Mettre 20 grs de beurre dans une poêle et faire revenir les fruits environ 3 mn. Les saupoudrer de 100 grs de sucre, bien mélanger et poursuivre la cuisson 5 mn. Verser ces fruits avec le jus dans des ramequins ou un grand plat. Préchauffer le four à 200 °.

Dans un saladier, mélanger 80 grs de cassonade avec 120 grs de farine. Ajouter 120 grs de beurre mou couper en morceau et mélanger avec le bout des doigts jusqu'à obtenir un mélange de sable grossier (vous pouvez éventuellement rajouter un peu de poudre d'amande, de noisette ou de noix). Saupoudrer le crumble sur chaque ramequin ou dans le plat. Enfourner 20 mn et servir tiède.

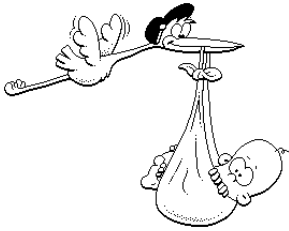
Pour encore plus de gourmandise on peut accompagner ce crumble de fruits d'une boule de glace à la vanille.



Bonne gourmandise !

## Nos joies, nos peines

### Naissances



- Le 4 février à Colmar, Léo, Joseph, Maurice BENTZINGER, fils de Thomas BENTZINGER et de Natacha KELLER.
- Le 10 février à Colmar, Mahé SITTER, fils d' Olivier SITTER et de Aline SCHLOSSER.
- Le 3 juin à Colmar, Mélody, Laure, Patricia MIELLET, fille de Benjamin MIELLET et de Julie KAUFLING.
- Le 8 juin à Mulhouse, Lilian, Nelson RADREAUX OHANGBON, fils de Damien RADREAUX et de Emwenkeke OHANGBON.

### Mariage

- Le 18 avril à Lautenbach-Zell, Thomas BENTZINGER et Natacha KELLER.



### Décès

- Le 8 février à Lautenbach-Zell, Jean Théodore Marie MACKERER ; époux de Henriette HERR.
- Le 17 février à Guebwiller, Fernand Louis LANTZ ; époux de Jeannine ARNOLD.
- Le 27 juillet à Colmar, Eric Denis FLUHR ; époux de Martine BRAYE.
- Le 7 septembre à Lautenbach-Zell, Gérard René François FRANCK ; époux de Charlotte JAEGGY.

### Les nouveaux habitants

Bienvenue à :

- Mr BEIRNAERT Mickaël et Mme BEUVELOT Sandrine ;
- Mme CLADEN Emelyne ;
- Mme REMITA Séverine et à son fils Antoine ;
- Mr SCHUELLER Christophe ;
- Mr RIEDINGER Boris et Mme MONTALBETTI Pauline ;
- Mr RIFFENACH Tristan et Mme JUILLERAT Manon.
- Famille MATORANA Didier, LEHMANN Sylvie et leurs enfants Emilie et Olivia ;



## Anniversaires

 Août 

02	VEYSSIERE Claude	65 ans	20	PFIHL Emma	94 ans
11	HABY Gilbert	74 ans	20	RAUCH Huguette	77 ans
12	THOMAS Marthe	71 ans	20	WEILLER Jeannine	65 ans
15	WEHRLLEN M-Madeleine	83 ans	24	MASSERON Elisabeth	78 ans
15	WECK M-Renée	72 ans	24	DESFONTAINES Christian	68ans
17	WEIGEL Hélène	91 ans	24	MARCK Pierrette	65 ans
17	KUSTER Jacqueline	82 ans	26	KIENLEN Guy	68 ans
19	HECK M-Rose	86 ans	30	KOENIG André	83 ans
19	HUEBER Monique	73 ans	30	SCHWAERTZIG Hélène	78 ans
20	PREISS Françoise	86 ans	30	FLUCK M-Jeanne	70 ans
22	FISCHER Simone	86 ans	31	SEILNACH-FIMBEL P- Paul	65ans
22	STILL Anne-Marie	81 ans			
26	MACKERER Henriette	86 ans			
28	REGNAULT J-Pierre	69 ans			
29	MOINE Jacqueline	80 ans			
30	WEIRATHER Christiane	72 ans			
31	SCHWAERTZIG J-Paul	80 ans			
31	HEINRICH M-Hélène	73 ans			

 Septembre 

02	AROMATARIO Hélène	93 ans			
02	TORRELLI Constancia	65 ans			
04	KOENIG Marthe	74 ans			
06	SEMBACH Michèle	67 ans			
07	TODISCO Antoine	76 ans			
09	FLORENTZ M-Louise	85 ans			
10	SEILER Maria	90 ans			
11	FLUCK Charles	74 ans			
13	REGNAULT Gabrielle	65 ans			
14	WERTENBERG Jeanne	83 ans			
15	KOLMER Gérard	86 ans			
15	WERMELINGER Jacqueline	85 ans			
21	BRENDLE Bernard	82 ans			
21	AUER Emile	75 ans			
23	GUINCHARD J-Pierre	69 ans			
26	GRIGNON Carmen	69 ans			
29	GASPERMENT Alice	81 ans			
30	RIETHMULLER Viola	82 ans			

 Octobre 

03	AG MOUHAMATT Annie	66 ans			
07	MARUCCIA Danielle	69 ans			
08	MARCK Hubert	73 ans			
10	BRENGARD Eric	75 ans			
11	MISLIN Henriette	65 ans			
12	SIMONKLEIN Henri	72 ans			
14	FRANCK J-Paul	72 ans			
18	SANCHEZ Henriette	69 ans			

 Novembre 

04	HALLER Raymond	84 ans			
05	BARBIER Jean	68 ans			
06	CASTRO Leonardo	69 ans			
07	KLEE M-Thérèse	78 ans			
11	ETTERLEN Hélène	82 ans			
12	FISCHER M-Pia	78 ans			
13	KIENLEN Françoise	66 ans			
15	MARCK Hermine	75 ans			
18	SCHWALLER M-Thérèse	86 ans			
19	REINHARDT Mathilde	92 ans			
20	KUSTER Edmond	83 ans			
20	SCHWARTZ Roland	74 ans			
23	WEIRATHER Erwin	74 ans			
24	WEHRLLEN M-Louise	87 ans			
27	WAGNER André	67 ans			

 Décembre 

02	MUTZ M-Louise	92 ans			
02	CHAMBARD Françoise	68 ans			
05	HELL Lucienne	66 ans			
06	KUPECK Anne	79 ans			
07	FUCHS J-Louis	68 ans			
12	RISSER Irène	87 ans			
12	WAGNER Paul	76 ans			
12	MARUCCIA Lucio	68 ans			
14	CHAMBARD Claude	69 ans			
16	ARNOLD J-Paul	71 ans			
16	FRICK Bernard	68 ans			
18	FISCHER J-Pierre	83 ans			
19	JAN Philippe	67 ans			
20	LAPP Armand	81 ans			
21	ROZEROT Monique	76 ans			
27	SCHICKEL Etienne	65 ans			
28	MEYER Rose Marie	72 ans			

 Janvier 

02	RICHERT Fernande	83 ans			
----	------------------	--------	--	--	--

05	SCHAFFHAUSER J-Paul	79 ans	03	HENCK Hubert	66 ans
05	GRIGNON Gérard	71 ans	04	FRANCK Charlotte	77 ans
05	MARCK J-Jacques	68 ans	05	FRANCK Ninie	78 ans
06	WERMELINGER Henri	87 ans	07	HANKUS M-Madeleine	67 ans
09	FRANCK Clément	82 ans	09	ESLINGER Pierre	77 ans
12	FUHRMANN Monique	85 ans	16	MEYER Lucien	78 ans
12	VOGEL Jean	68 ans	20	ISSENLOR Roland	65 ans
12	FERRANDI François	68 ans	21	KUSTER René	65 ans
18	BOESCH Dominique	67 ans	23	HUEN M-Monique	73 ans
19	CIMENTI Alice	85 ans	24	BRENGARD Jeannine	71 ans
21	JACOBBERGER Anne	84 ans	24	HAMMERER Hubert	68 ans
22	FRANCK Marlyse	74 ans	24	UMB DENSTOCK M-Thérèse	66 ans
24	WAGNER Jacqueline	77 ans	25	ACKERMANN Robert	79 ans
25	TORRELLI René	66 ans	25	GROSS Denise	69 ans
<b>Février</b>			26	EHRHART M-Thérèse	78 ans
02	ZWILLER Barbara	72 ans	27	ERNY Suzanne	85 ans
03	MYSLIWICS Yvonne	79 ans	27	ERB Alice	93 ans

### Association



### Service d'aide aux victimes



Vous êtes victime ...

... d'un vol, de violences, d'une agression ou d'une infraction ...  
**nous pouvons vous aider**

#### Notre intervention

**Vous accueillir** pour l'écoute et le soutien (juridique et psychologique) dont vous avez besoin.

**Vous informer** : vous avez des droits.

**Vous orienter** vers des services spécialisés. Il existe des systèmes d'indemnisation.

**Vous accompagner** dans les démarches juridiques et administratives.

**Vous pouvez vous adresser à nos permanences**

**\* à Espoir - 78 Avenue de la République à Colmar**

du lundi au vendredi sauf le mardi après-midi

Merci de prendre rendez-vous au 03 89 41 50 93 ou par mail :

servicejudiciaire@association-espoir.org

➤ **La psychologue consulte, sur rendez-vous**

**\* au Commissariat centrale de Police - 2 rue de la Cavalerie à Colmar -**

tél. 03 89 29 47 00

le 1er lundi du mois de 10 h à 12 h

**\* à la Maison de la Justice et du Droit - 11 Avenue de Rome à Colmar -**

tél. 03 89 80 11 67

le mardi de 13 h 30 à 17 h

**ESPACE  
AIDE AUX VICTIMES**

Vous ou un proche êtes victimes de violences physiques, sexuelles, conjugales ou autres, d'un accident de la route, d'un vol, d'une escroquerie ou d'autres infractions ...

Numéro national  
d'aide aux victimes

Composez le **08 VICTIMES**

soit le

**08 842 846 37**

numéro non surtaxé  
7 jours sur 7 de 9h00 à 21h00

*La gratuité et le respect du secret professionnel sont garantis*



**MARCHÉ**  
DE LA  
**SAINT-NICOLAS**

Venez découvrir le  
**Sankt-Niklaus Markt** «  
**Samedi 5 Décembre 2015**  
de 14.- hres à 20.- hres  
sur la place de l'Ecole  
à **SENGERN**  
organisé par  
L'ASSOCIATION FLORI-RECETTES

*Produits du Terroir  
Artisanat - Petite restauration - Vin chaud  
et les tradinonels Männa*

# Marché de Montagne



# de NOËL

## LAUTENBACH-ZELL / SENGERN

Place de la Mairie

**SAMEDI 19/12 DE 16H00 A 20H00**

**DIMANCHE 20/12 DE 14H00 A 20H00**

PRODUITS RÉGIONAUX

ARTISANAT LOCAL

CRECHE VIVANTE

CHANTS D'ENFANTS

PERE NOËL



*Joyeux Noël !*